

**Volet B****Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Mod 2 1



08192402

BRUXELLES
04-12-2008

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/12/2008 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : BE0894.128.776

Dénomination

(en entier) : **Triangle Invest**

Forme juridique : SPRL

Siège : 1180 Uccle, Rue Victor Allard 165/6

Objet de l'acte : **Changement de siège social et Nomination d'un représentant permanent**

Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège social le 04/11/2008

L'an 2008, le 4 novembre, l'assemblée générale extraordinaire de la SPRL Triangle Invest s'est tenue au siège social.

La séance est ouverte à 18 h 00. Sont présents les actionnaires, Daniel Tytgat, Eric Timperman, Dirk Timperman représentant l'intégralité du capital.

Ordre du jour

- 1 Changement du siège social
- 2 Nomination d'un représentant permanent
- 3 Divers

Après analyse des points figurant à l'ordre du jour, il résulte que

1. L'assemblée générale décide de transférer à partir de ce jour le siège social de la société à 1180 Uccle, rue Victor Allard 165/3
2. L'assemblée générale confirme la nomination de Monsieur Eric Timperman, domicilié à 1502 Lembeek, Paassoldatenstraat 31 comme représentant permanent dans le cadre du mandat de gérant de la SPRL Avd Belgium
3. L'assemblée générale confie à Mr Christian Gossart, Expert Comptable, domicilié à 1180 Uccle, Rue Victor Allard 165/6 toutes les formalités nécessaires pour la publication du présent procès verbal.

Christian Gossart

Mandataire

Mentionner sur la dernière page du Volet B :Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiersAu verso : Nom et signature